

# **INFORMATIQUE – Saison 2021-2022**

VERNEUIL-DETENTE - 4 rue des Ecoles 87430 VERNEUIL SUR VIENNE № 06 77 30 44 18

NOM:Adresse:				
'él fixe :				
Mail (en lettres majuscules):				
hésion à Verneuil-Détente : 17 € ou nom de la section si adhésion déjà payée				
tisation à la Section : 20 séances : 75 €, 10 séances : 50 € - 50% pour le conjoint				•••••
$3\epsilon$ par séance supplémentaire.				•••••
GESTE ASSOCIATIF (exce	eptionnel) COVID 19			
(Report des cotisations pour	les adhérents 2020-21 sur	l'année 2021-22)		
			A PAYER:	
Autorisation à compléter o	obligatoirement:			
□ autorise □ n'autorise			a fin de l'année calendaire a calendrier vidéo) Les phot	
			et du règlement de VERNI nt ci-joint concernant la pra	
Date:		Signature :		
(*) renseignement non oblig	gatoire			
^ *			e de Section, conserver la partie bas	,

## REGLEMENT POUR LA PRATIQUE DE L'ACTIVITE INFORMATIQUE AU SEIN DE VERNEUIL DETENTE - SAISON 2021-2022

### Description de l'activité :

Initiation à la pratique de base de la micro-informatique :

- organisation du PC,
- envoi et réception de messages, courrier,
- traitement de texte
- traitement de photos numériques (rudiments),
- tableaux de calcul, etc.

Apprentissage sur système Windows (7, 8 ou 10). Les possesseurs de PC portables sont invités à se former sur leur propre matériel.

### Conditions requises pour la pratique de l'activité :

Adultes seulement.

Avoir satisfait aux formalités d'inscription. Tout nouvel adhérent peut participer à titre d'essai à 2 séances

« découverte » avant de s'inscrire.

### Horaires et lieu:

Consulter le site www.verneuil-detente87.fr (rubrique les activités)

#### Formalités administratives et financières :

## Formalités d'inscription :

Les documents suivants sont à remettre au responsable de section au plus tard lors de la 3ème séance de pratique de l'activité :

- bulletin d'inscription signé,
- paiement adhésion + cotisation.

## Adhésion à VERNEUIL-DETENTE :

L'adhésion est payée une seule fois pour l'ensemble des activités pratiquées au sein de l'association.

## Modalités de paiement

Modes de paiement acceptés :

Chèque (à l'ordre de Verneuil-Détente), espèces, bons, coupons, autres : voir auprès du responsable.

### Règles principales à respecter :

## Respect des lieux et du matériel :

Prière de respecter les lieux et le matériel mis à disposition

### Effets de valeur :

N'apporter ni argent, ni objet de valeur, Verneuil-Détente déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

#### Contacts Verneuil Détente :

Le responsable de section est une personne bénévole, membre du Conseil d'Administration. A ce titre, il est le représentant de Verneuil-Détente auprès de la section.

Responsable: Daniel CHAUPRADE: 05 55 70 11 10